

Compte rendu de la réunion de Conseil Municipal du 26 juin 2018

Convocations adressées le 21 juin 2018

Etaient présents : LELIEVRE RIPEAUX LEMASSON ADAM BOUJU FOUBERT LEOUC DELAUNAY FERAULT GRAND GUILLOUARD PICHEREAU Absents excusés : L. SAINT-MARTIN qui a donné pouvoir à T.GUILLOUARD, C.COUBRUN

Création d'un poste pour le remplacement d'un agent partant à la retraite

L'adjoint technique de 2^{ème} classe faisant fonction d'ATSEM partira à la retraite le 1^{er} octobre 2018. Il convient de pourvoir à son remplacement. Le conseil municipal a décidé de créer un poste à compter du **17 septembre 2018**, sur le grade d'ATSEM principal de 2^{ème} classe, à raison de 27h52 mn (en temps annualisé) ; en cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions pourront être exercées par un agent contractuel dans les conditions fixées aux articles 3-2 ou 3-3 de la loi n° 84-53. Le poste de l'agent en qualité de contractuel se fera sous forme de CDD, année scolaire par année scolaire (pendant un maximum de 6 ans – législation actuelle).

Le temps de travail annualisé se décomposera ainsi :

JOURS	MATIN	APRES-MIDI	CANTINE	MENAGE	TOTAL
LUN	9h-12h (3h)	13h30-16h30 (3h)	12h-13h30 (1h30 mn)	16h30-17h30 (1h)	8h30
MAR	9h-12h (3h)	13h30-16h30 (3h)	12h-13h30 (1h30 mn)	16h30-17h30 (1h)	8h 30
JEUD	9h-12h (3h)	13h30-16h30 (3h)	12h-13h30 (1h30 mn)	16h30-17h30 (1h)	8h 30
VEND	9h-12h (3h)	13h30-16h30 (3h)	12h-13h30 (1h30 mn)	16h30-17h30 (1h)	8h 30
TOTAL	12h	12h	6h	4h	34 h

34h X 36 semaines scolaires : 1224 h

Ménage sur petites et grandes vacances : 56h (8h par petites vacances (4) et 24h pour les grandes vacances)

Total général: 1224+56 = 1280 x 35 : 1607 = 27,87 h en centième d'heure soit 27 h 52 mn par semaine

M. le Maire est chargé de faire la publicité de cette création de poste par l'intermédiaire du site emploi territorial.fr. La publicité sera faite du 29 juin 2018 au 29 août 2018

Indemnité de participation aux temps d'activités périscolaires de l'ancienne AVS

Une indemnité de 200 euros sera versée à l'ancienne AVS qui a participé ponctuellement aux temps d'activité périscolaires.

Avis du Conseil Municipal sur l'enquête publique concernant le parc éolien des Avoirs

Le Conseil Municipal émet un avis favorable au projet présenté par la SASU Parc éolien des Avoirs pour l'installation de 3 éoliennes (elles seraient installées sur la commune de Pré-En-Pail-Saint-Samson) à la sortie du bourg en direction de Couptrain.

Adhésion éventuelle à Mayenne Ingénierie

Le conseil municipal a décidé d'adhérer à Mayenne Ingénierie départemental propose aux communes d'adhérer à son établissement public administratif du Conseil départemental de la Mayenne.

Etude des nouveaux devis pour la création d'une rampe d'accessibilité à l'église

N'ayant pas encore reçu tous les devis ce point sera revu ultérieurement.

Etude de faisabilité pour la restauration et l'extension de la salle des fêtes

Le Conseil Municipal a étudié les 3 propositions faites par le cabinet d'Anthony MORIN dans le cadre d'une étude de faisabilité.

La solution A(pas de démolition de la petite maison jouxtant la salle) a obtenu la préférence du Conseil qui charge

M. le Maire de lancer un appel d'offre de marché de maîtrise d'œuvre.

Délibération Adap

Le conseil Municipal annule et remplace la délibération prise le 20 février 2018 en modifiant les années de réalisation des travaux d'accessibilité (ils étaient à l'origine prévus en 2019 pour les reporter en 2020 compte tenu que nous ne pouvons déposer un dossier DETR que pour un projet annuel).

Etablissement du programme pour la cérémonie du centenaire de la 1^{ère} guerre mondiale

M. le Maire expose que la paroisse Ste Thérèse a refusé de faire une messe le samedi matin et qu'elle maintient sa messe le samedi soir à 18 h. Le Conseil municipal regrette vivement cette décision. Une affiche détaillant le programme de cette journée sera prochainement réalisée.

Le Maire,

Raymond LELIEVRE